

ENTREPRISE

Raison sociale :

Siret :Groupe :Code APE :

Adresse :

Code Postal :Ville :

TéléphoneEffectif établissement

Représenté par Mme M

Email : Fonction :

Je soutiens LA FABRIQUE par le versement d'un Don de€

✓€ en 2021

✓€ en 2022

Comment procéder ?

Par chèque

En renvoyant ce bulletin accompagné d'un chèque à l'ordre de LA FABRIQUE à l'adresse suivante :
LA FABRIQUE, Secrétariat Général, 8 avenue de la porte de Champerret 75017 Paris

Par virement

En retournant ce document et en cochant la case ci-dessus «par virement bancaire»

| Code Banque | Code Agence | Numéro de compte | Clé RIB | Votre agence de domiciliation |
|--|-------------|------------------|------------------------|---|
| 30004 | 02837 | 00011138118 | 94 | BNP PARIBAS IDF INSTITUTIONS (02837) |
| IBAN FR 76 3000 4028 3700 0111 3811 894 | | | BIC BNPAFRPPXXX | |

Votre numéro de SIRET (14 chiffres) à mentionner sur l'ordre de virement.

Les avantages

pour les personnes physiques

- Impôt sur le revenu (IRPP) : 66 % de votre don est déductible de votre IRPP, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable avec un report de l'excédent possible sur 5 ans
- Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) : 75% de votre don est déductible de l'IFI, avec un plafond de 50 000€ de déduction.

pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés

- Impôt sur les Sociétés (IS) : 60% de votre don est déductible de l'IS, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes ou 20 000€. Pour les dons supérieurs à ce plafond, l'excédent est reportable successivement sur les 5 exercices suivants.

Date, cachet et signature